

Violences et harcèlement-intimidation entre élèves:

entre prévention et prise en charge au cœur des pratiques professionnelles

Sachant que 10% des jeunes disent avoir été la cible de harcèlement-intimidation entre élèves, le canton de Vaud déploie depuis 2015 un dispositif de prévention et de prise en charge de ces phénomènes.

Clarifications théoriques

Le champ des violences s'étend en fonction de leur contexte (école, rue, travail, etc.), de leurs caractéristiques (verbales, psychologiques, sexuelles, etc.) et du public touché (entre élèves, entre adultes, d'adultes envers les élèves, etc.).

Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves constituent des formes de violences spécifiques, qui se caractérisent par le fait qu'elles sont répétées, s'inscrivent dans la durée et sont le produit d'un effet de groupe, créant ainsi une situation asymétrique qui fait que l'élève-cible se retrouve dans l'incapacité de se défendre (Dayer, 2020). Nous n'utilisons pas le terme «harcèlement scolaire», car il génère des confusions entre le contexte du harcèlement (école, lieu de travail, etc.) et ses caractéristiques (sexuel ou autre), ce qui ne permet pas une prise en charge adéquate.

Ces phénomènes peuvent opérer de multiples manières: violences verbales (injures, moqueries, surnoms, etc.), physiques (bousculades, coups, etc.) et psychologiques (humiliation, mise à l'écart, ricanements, etc.). Quand ils se déroulent via les médias numériques ou réseaux sociaux, on parlera de cyberharcèlement-intimidation entre élèves.

Les principaux indicateurs de ces phénomènes sont l'absentéisme scolaire, les arrivées tardives, le décrochage scolaire et les indicateurs physiques (maux de ventre, de tête, etc.) (Lucia et al., 2015). En tant que professionnel·les des écoles, le repérage se montre essentiel.

Il est à noter que les zones grises telles que les couloirs, la cour de récréation, les vestiaires ainsi que les toilettes, sont un terrain de prédilection où ces phénomènes opèrent. Ces lieux doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Prévention et intervention au cœur des pratiques professionnel·les

Dans la pratique professionnelle, et en particulier dans les dispositifs d'enseignement, il est possible d'intégrer régulièrement des activités qui permettent de prévenir ces phénomènes et de promouvoir la santé en outillant les élèves afin de développer et/ou renforcer leurs compétences psychosociales, en travaillant le vivre ensemble. Il existe différents matériels pédagogiques qui sont validés institutionnellement et qui donnent la possibilité d'œuvrer en ce sens en les insérant dans les enseignements disciplinaires.

Un autre concept qui est au cœur des pratiques professionnelles est celui de l'intervention, en particulier en cas



de violences. Le corps enseignant est un facteur de protection et d'inclusion pour l'ensemble des élèves et il est essentiel qu'il se positionne face à tout comportement problématique. Intervenir fait passer le message qu'aucun de ces derniers n'est toléré et qu'il soutient les élèves qui en sont les cibles. En revanche, les violences ne se déroulent pas toujours sous les yeux des adultes. Dès lors, comment gérer des regards moqueurs à l'égard d'un·e autre élève, de la mise à l'écart de groupes de travail, du refus de «faire la colonne» avec un·e camarade? Que faire de faits ou propos rapportés, ou de toutes ces situations où la sanction peut entraîner un sentiment d'injustice et conduire à des représailles? C'est là que la méthode de la préoccupation partagée (MPP) prend tout son sens.

Du dispositif vaudois à la méthode de la préoccupation partagée (MPP)

Celui-ci est constitué d'un volet de prévention, porté par les équipes PSPS (promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire) à travers notamment des projets PSPS, et d'un volet de prise en charge.

Le dispositif se compose de plusieurs étapes: rencontre de la direction et de l'équipe PSPS, conférence de sensibilisation à l'ensemble des professionnel·les de l'école afin de partager une ligne commune, formation à la méthode de la préoccupation partagée (MPP) pour les personnes intéressées, ainsi que mise sur pied et accompagnement d'une équipe MPP. Des soirées de parents, à la demande des associations de parents d'élèves ou des écoles, viennent s'ajouter au dispositif. Par ailleurs, depuis plusieurs années, un module de formation complémentaire pour le suivi des élèves-cibles est disponible pour les médiatrices et médiateurs scolaires, infirmières et infirmiers scolaires, éducatrices et éducateurs en milieu scolaire, psychologues scolaires.

La méthode de la préoccupation partagée (MPP), inspirée des travaux d'Anatol Pikas et adaptée au contexte

vaudois, est une approche qui permet de briser l'effet de groupe et de minimiser les risques de représailles. De brefs entretiens individuels sont menés par des professionnel·les formé·es avec tout·e élève qui peut aider à améliorer la situation (autant des élèves qui embêtent un peu, beaucoup, voire pas du tout) en ne les accusant pas et en ne les culpabilisant pas. L'entretien leur donne la possibilité de partager la préoccupation pour leur camarade et leur redonne un pouvoir d'action positif. En parallèle, un suivi est fourni à l'élève-cible par une personne ressource de l'école. Toutes les situations sont évaluées et prises en charge selon un protocole établi. En cas de situations graves (tels que violences sexuelles, nues, menaces, bagarre), cela sort du périmètre pris en charge par la MPP et la direction prend le relais.

À noter aussi que la Plateforme romande MPP réunit tous les cantons romands. Elle permet de créer des synergies, construire des bases communes ainsi qu'échanger des outils concernant la MPP. De plus, la HETSL a mis sur pied un CAS en collaboration avec la HEP Vaud qui donne la possibilité d'approfondir les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs dans une logique interdisciplinaire.

Jennifer Dayer(-Lugon) et Sonia Lucia, cheffes de projet
«Harcèlement-intimidation et violences entre élèves:
prévention en milieu scolaire»
Unité de promotion de la santé et de prévention en
milieu scolaire (PSPS)

Illustration réalisée par Jordi Murillo

Sur le terrain, qu'en dit-on?

Un établissement lausannois a fait le choix de promouvoir la méthode de la préoccupation partagée (MPP pour les expert·es). Manon raconte qu'elles sont une dizaine de personnes en charge du dispositif, rémunérées par les POE. L'an dernier, six situations ont ainsi été mises en évidence. «Souvent, les élèves sont la cible de moqueries.»

Ce sont les enseignants et enseignantes ou les parents qui contactent l'équipe, qui cherche alors à identifier l'ensemble des élèves concerné·es par la situation. Il peut s'agir de «simples» témoins, de suiveurs ou suiveuses, ou encore d'intimidateurs ou intimidatrices présumé·es témoins (en fait des élèves qui agissent plus directement). L'approche se veut «non blâmante» et les adultes ne cherchent pas à étiqueter les élèves.

Concrètement? Lorsque les référentes sont contactées, elles se rendent dans les classes, sans prévenir les élèves, pour s'entretenir avec elles et eux. «Les entretiens durent au maximum cinq minutes» et débutent selon le schéma suivant: d'abord on indique que l'enseignant ou l'enseignante de Lucie ou Gary s'inquiètent pour elle ou lui. Ensuite, on demande à l'élève s'il ou

elle pense pouvoir faire quelque chose pour améliorer la situation. Selon la situation et les réactions, il est demandé aux élèves d'observer ce qu'il se passe durant la semaine à venir; ou encore les élèves se voient confier une «mission d'amélioration» de la situation. Les élèves sont ainsi impliqué·es dans la résolution du problème. «Généralement le processus dure approximativement entre une trois et six semaines, durant lesquelles un entretien par semaine a lieu.»

«C'est rassurant pour les élèves, car ils ne sont pas blâmés. Si beaucoup de situations sont réglées comme ça, d'autres sont plus complexes ou perdurent. Dans ce cas, on transmet le cas à la direction qui le prend en charge», dit Manon.

Et les parents? Ils sont informés du dispositif en début d'année, mais pas durant le processus, excepté pour les parents des élèves-cibles.

Cela fait un an et demi que la méthode est proposée dans l'établissement. Il y a peu de recul, mais Manon se dit «impressionnée car beaucoup de situations d'intimidation ont pu se régler; ça casse les dynamiques de groupes».

Ressources supplémentaires

1. Site internet de l'Unité PSPS, dossier harcèlement-intimidation et violences entre élèves.
2. Capsule vidéo de clarifications théoriques
3. Site de la plateforme romande MPP



Voir aussi *Harcèlement scolaire: ne nous dégonflons pas!* Educateur 4/2020